





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-202**

Séance publique du

12 octobre 2020

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201012- lmc1180113-DE-1-1
Date de signature : 15/10/2020
Date de réception : jeudi 15 octobre 2020
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : DÉVELOPPEMENT DURABLE - LANCEMENT D'UN ATLAS COMMUNAL DE LA
BIODIVERSITÉ**

Le 12 octobre 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/10/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGÉY à Madame Odile BONTHOUX, Madame Agnès DAURES à Monsieur Pierre SPANO, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Laurence ANGELETTI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Françoise COURANJOU.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jean-Louis VINCENT.
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 OCTOBRE 2020

Nomenclature : 8.8
Environnement

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, M. SUSINI Jules

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : DÉVELOPPEMENT DURABLE - LANCEMENT D'UN ATLAS COMMUNAL DE LA BIODIVERSITÉ - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de son Plan local Développement Durable, la Ville a inscrit dans les grandes priorités de ce nouveau mandat des objectifs ambitieux de transition écologique. La meilleure connaissance des richesses et enjeux de son territoire en termes de biodiversité s'y inscrivent pleinement.

La Provence est un point chaud de la biodiversité.

Le patrimoine naturel de la ville d'Aix-en-Provence concourt à sa renommée tout autant que son patrimoine culturel. Ceinturée de parcelles agricoles, la ville est délimitée au nord par la Touloubre et la chaîne de la Trévaresse, au sud par l'Arc et le massif du Montaiguët, à l'est par la montagne Sainte-Victoire et le plateau de Bibémus, et à l'ouest par le plateau de l'Arbois, conférant à la ville une mosaïque de paysages au sein desquels se développent une faune et une flore riches et diversifiées assez bien connues et inventoriées.

L'ambition d'un Atlas de Biodiversité Communale pour la ville d'Aix-en-Provence est de se tourner vers le cœur de la ville, en s'attachant à explorer la nature « ordinaire » urbaine. Face aux enjeux du réchauffement climatique, la ville se doit de préserver cette biodiversité urbaine afin de favoriser le bien-être physique et mental de ses habitants. Il est urgent d'agir au cœur de nos politiques publiques, sur notre territoire avec l'ensemble des acteurs.

Un Atlas de Biodiversité Communale, s'il a pour objectif d'acquérir et de partager une meilleure connaissance de la biodiversité d'un territoire donné, est également une aide à la décision pour la collectivité. Connaître la biodiversité urbaine permettra notamment de traduire ces connaissances dans les politiques d'aménagement du territoire, d'impliquer tous les acteurs locaux pour que la nature en ville retrouve la place qui lui est due.

Différentes directions de la ville sont déjà impliquées dans une telle démarche : la Direction des espaces verts, la Mission Développement Durable et la Direction Archéologie et Muséum participent à des projets avec différents laboratoires d'Aix-Marseille-Université. Des inventaires ont été réalisés dans les parcs de la ville notamment sur les oiseaux et les chauves-souris et d'autres sont prévus sur les papillons. Ces inventaires dressent un état des lieux de la biodiversité urbaine et leur suivi permettra de mesurer l'évolution de cette biodiversité et d'ensuite évaluer l'impact des actions et des aménagements réalisés par la ville

En 2019, la Direction des Espaces verts a obtenu le label Ecojardin pour le parc Christine Bernard. Les pratiques de cette direction sont en pleine mutation : la charte de l'arbre, le zéro-phyto, la gestion différenciée. Ces dernières actions sont un levier pour la préservation de la biodiversité. Ces actions doivent se perpétuer. Un Atlas de Biodiversité Communale y concourt et permet à toutes les directions de travailler autour d'une même politique commune et d'évaluer objectivement les impacts de leurs pratiques de gestion.

Le Parc naturel urbain est un bon exemple d'un aménagement qui, tout en favorisant les modes de déplacements écologiques tels que la marche et le vélo, a un impact positif sur la biodiversité. En effet le PNU est en liaison directe avec le plateau de Bibemus et crée des ponts entre des espaces naturels, des parcs de la ville et le centre-ville favorisant ainsi le déplacement des espèces, indispensable au maintien et au développement de la biodiversité.

Le Muséum d'Histoire Naturelle se propose d'être le porteur de cet Atlas de Biodiversité Communale (ABC). Porter un tel projet répond à ses missions d'acquérir des connaissances, mais aussi de les valoriser et de proposer des médiations auprès du grand public afin de partager ces connaissances. Une base de données répertoriant toutes les données sur la ville d'Aix-en-Provence sera mise en place avec la Direction Numérique Système d'Information Innovation (DSNII). Des actions de médiations seront proposées aux scolaires, mais aussi au grand public lors de manifestations telles que la Fête de la Nature et la Fête de la Science. Des expositions seront mises en place dans les autres musées de la ville en attendant que le Muséum dispose de locaux lui permettant de diffuser au mieux ses connaissances et de présenter au public le patrimoine naturel de notre territoire.

Il est très important que les Aixois aient connaissance de la richesse de ce patrimoine et qu'ils puissent être eux-mêmes acteurs de ce projet par leur participation aux inventaires ou par les aménagements qu'ils pourront réaliser dans leur quartier ou leur jardin.

Le lancement officiel de l'Atlas de la Biodiversité Communale d'Aix-en-Provence permettra au Muséum de rechercher des financements notamment auprès de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) afin de financer le recrutement d'un contractuel, indispensable pour le pilotage d'un tel projet.

En conséquence, je vous demande, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le lancement de l'Atlas de la Biodiversité Communale de la ville d'Aix-en-Provence
- **AUTORISER** Mme le Maire ou ses élus délégués à solliciter des financements et/ou moyens matériels et humains pour la mise en œuvre de cet atlas
- **PRENDRE** note que cet atlas fera l'objet d'un suivi scientifique et technique par la création d'une instance de pilotage et de suivi de la démarche

DL.2020-202 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - LANCEMENT D'UN ATLAS COMMUNAL DE LA BIODIVERSITÉ -

Présents et représentés	: 54
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

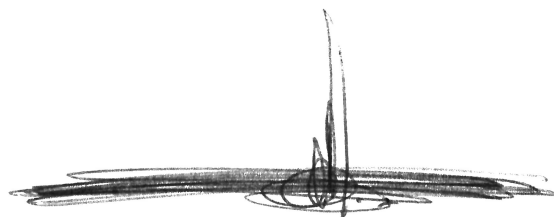
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»